

Transcription simultanée par  
Scop LE MESSAGEUR  
tél : 06 84 60 75 41  
[info@lemessageur.com](mailto:info@lemessageur.com)  
[www.lemessageur.com](http://www.lemessageur.com)



## Webinar Bridging the Gap II / Combler l'écart II

23/05/2018

### Le développement inclusif des personnes vivant avec un handicap

\_ Alessia Rogai : Nous allons commencer.

Bonjour et bon après-midi à tout le monde. Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui.

Je suis Alessia Rogai, la coordinatrice de la gestion des connaissances de l'apprentissage de Bridging the Gap.

C'est une initiative coordonnée par l'Union européenne et par la Fondation américaine pour l'administration et les politiques publiques et deux organisations internationales.

Cette initiative vise à l'inclusion économique des personnes handicapées à travers des institutions et des politiques plus inclusives et responsables.

Le projet dispose d'une ample stratégie des connaissances et de gestion des connaissances. Dans le cadre de cette stratégie, les projets organisés en cycle de formation explorent les divers aspects traités par le projet.

Le cycle vise à développer les concepts de transversalité du handicap dans les développements, ainsi qu'à définir une approche homogène pour les secteurs intéressés par le projet.

Les formations sont préparées et développées par des experts internationaux : Bridging the Gap.

Toutes les sessions sont interactives et partageables.

Vous pouvez trouver l'enregistrement dans le Web site du projet. Et le lien dans le chat box.

Chaque formation est conduite en anglais, espagnol, français séparément.

La première session était une introduction à la Convention des États-Unis sur le droit des personnes handicapées.

La deuxième, pour ceux qui l'ont manqué, vous pouvez trouver les vidéos de ces deux premiers ordinaires sur le website, mais aussi sur la page de Facebook.

Et aussi ici, dans le chat box.

Aujourd'hui c'est la troisième session : le développement stratégique, les Nations unies définissent le développement inclusif comme la forme de développement dans laquelle toutes les étapes du processus sont inclusives est accessible aux personnes vivant avec un handicap.

Il exige que toutes les personnes puissent accéder en conditions d'égalité à l'éducation, aux services de santé, au travail, l'emploi, la protection sociale.

Les barrières à la participation ont des effets sociaux économiques et culturels profonds sur les personnes en situation de handicap.

Cela entraîne leur exclusion et crée des obstacles souvent insurmontables en matière de services de santé, d'éducation et d'emploi surtout.

Aujourd'hui, pour nous aider à explorer les liens entre handicap, développement et le rôle de la coopération internationale dans la promotion des approches des personnes en situation de handicap, nous avons la chance d'avoir Cécile Grosjean de la Commission européenne.

Elle travaille au sein de la direction générale de la coopération internationale du développement. Et en appui au système de protection sociale et également pour les droits des personnes en situation de handicap dans les politiques de développement.

Cécile a une expérience de plus de 15 ans relative à l'exclusion sociale des personnes les plus vulnérables, et dans le développement des systèmes de santé des politiques sociales acquises au ministère français des Affaires sociales.

Aujourd'hui, elle va nous présenter l'engagement européen en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la politique.

Je laisse la parole à Cécile.

Mais avant de commencer, quelques conseils techniques :

le Web binaire est sous-titré en direct.

Et le lien pour le sous-titrage se trouve ici dans le chat box.

Dans l'e-mail de rappel reçu, vous pourrez trouver le lien.

Je donne maintenant la parole à Cécile.

Merci à elle et à tous ceux qui sont avec nous aujourd'hui.

\_ Cécile Grosjean : Merci, Alessia, pour cette présentation.

J'espère que tout le monde m'entend bien.

Je vais donc vous présenter l'engagement de l'UE pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la coopération au développement.

J'essaierai de répondre à toutes vos questions à l'issue de cette présentation.

Je vais commencer par une présentation générale de qui fait quoi au sein des institutions européennes. Avec quelques chiffres clés de la coopération au développement assez rapidement, pour ensuite parler plus précisément des droits des personnes handicapées dans la politique européenne de développement.

Au sein de la commission européenne, il y a trois directions générales en charge de l'aide extérieure :

la Direction de la Coopération internationale et du Développement : DEVCO dans laquelle je travaille qui est responsable de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement.

La direction en charge de la politique européenne de voisinage : qui a plus partiellement la responsabilité des relations de l'Union européenne avec 16 pays du voisinage à l'Est de l'Europe et au sud. Et l'élargissement de l'Union européenne.

La direction en charge de la protection civile, et les opérations d'aide humanitaire responsable de la fourniture de l'aide d'urgence de la commission européenne.

Ces 3 directions générales travaillent sous la coordination d'un service : le service européen pour l'action extérieure : c'est le service diplomatique de l'Union européenne en charge de la politique étrangère de sécurité, de la cohérence globale et de la coordination de l'action sur la scène internationale.

Elles sont également la représentation de l'Union européenne auprès des partenaires avec lesquels l'Union européenne a des relations.

Du point de vue des acteurs politiques, ces différents services sont gérés par Federica M\*; autre représentante pour les questions de sécurité.

Il y a le représentant de la coopération internationale du développement.

Yohannes Hahn, commissaire en charge de la politique de voisinage.

Et le commissaire \*\* en charge de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire.

Des chiffres clés pour vous donner un ordre de grandeur de l'UE dans l'aide au développement.

Les institutions européennes, l'UE et les états membres la composant sont les premiers pourvoyeurs d'aide dans le monde avec 80 milliards de dollars en 2017.

Devant les États-Unis, Japon, Canada et l'ensemble des autres acteurs dans ce domaine.

En termes de distribution géographique de l'aide : c'est l'Afrique qui est majoritairement destinataire de l'aide au développement.

Suivi par l'Asie. L'Amérique latine, l'Europe de l'Est.

Il y a davantage d'informations à trouver sur le site de la direction générale DEVCO : le site Europa et Europe aide qui donne une information détaillée.

Si vous avez besoin d'informations plus précises, c'est une consultation très utile.

L'aide au développement est principalement mise en œuvre selon trois modalités :

une aide sur les projets : c'est à dire une série d'activités ayant pour but de répondre à des objectifs clairement établis dans un délai et un objectif défini.

C'est le cas du projet "Comblent l'Écart" qui sert de support à ce webinaire.

Le projet a démarré fin 2016, début 2017. Il se conclura dans trois ans.

Un appui sectoriel : dans ce cadre-là, c'est le soutien du programme d'un pays partenaires dans un secteur donné : éducation/santé/transport.

Il y a une aide sur projet, des financements communs à plusieurs organisations.

Et on peut intervenir par le biais d'un soutien budgétaire général et donc on peut opérer par le biais de transferts monétaires sur le compte du trésor public du pays partenaire en soutien d'une politique nationale, et en application des procédures nationales.

L'aide publique au développement est mise en œuvre par des instruments financiers géographiques ou thématiques.

Pour les droits des personnes en situation de handicap, on utilise principalement trois instruments géographiques.

L'instrument européen de voisinage pour les pays à l'est de l'Europe et dans le secteur de la Méditerranée.

L'instrument pour la coopération et développement pour les pays d'Amérique latine, d'Afrique du Sud et d'Asie.

Et le fonds européen de développement pour les pays appartenant à la zone des Caraïbes, de l'Afrique et du Pacifique.

En complément de ces outils et instruments financiers géographiques, on prend appui sur des instruments financiers thématiques.

L'instrument de coopération au développement qui a une partie importante à destination de zones géographiques précises, comprend aussi deux instruments thématiques qui nous permettent de financer un nombre important de projets renforçant les droits de personnes en situation de handicap.

C'est un programme qui s'appelle : Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent.

Et un programme qui permet de cibler les organisations de la société civile et les autorités locales.

Deuxième instrument financier thématique important pour tous les droits de l'homme en général, et les personnes en situation de handicap en particulier :

l'instrument européen pour la démocratie les droits de l'homme qui a pour objectif de contribuer à l'établissement de la démocratie, et à l'État de droit, ainsi qu'à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Je vous présente rapidement le cadre d'action de la politique européenne de développement en faveur des droits de l'homme et des droits des personnes en situation de handicap en particulier.

Quatre principes d'action essentiels à retenir. Ces principes guident l'action de l'Union européenne en la matière.

La politique de développement repose sur une approche fondée sur les droits de l'homme. Elle vise à renforcer les capacités des personnes et des groupes de

personnes titulaires de droits. Et elle accompagne les états de façon à remplir leurs obligations la matière.

Il y a une action à destination des titulaires pour qu'ils aient connaissance de leurs droits, pour les faire respecter et pour qu'ils puissent participer au processus de décision des mises en œuvre des politiques, et donc que ce soit le législatif, la mise en œuvre, mais aussi le suivi et l'évaluation des politiques qui mettent en œuvre les droits fondamentaux.

De la même façon, on agit du côté des autorités nationales locales qui ont l'obligation de promouvoir et protéger les droits. On les accompagne, on les soutient dans la définition des cadres légaux qui doivent être en place. La définition des plans d'action, la mise en œuvre opérationnelle des politiques qui permettent de les mettre en œuvre.

Et puis, les mécanismes de suivi, d'évaluation de ces politiques.

L'approche fondée sur les droits de l'homme est également fondamentale de notre point de vue, partenaire de développement.

Puisqu'elle nous met en garde contre des effets pervers des politiques de développement, notamment quand on pense au droit des personnes en situation de handicap, c'est le principe de ne pas faire de mal, de ne pas ajouter de maux aux discriminations dont sont déjà victimes les personnes en situation de handicap.

C'est un principe qui nous permet d'être alertés sur le fait que l'on ne doit pas ajouter de barrières auxquelles font face les personnes en situation de handicap. Ne pas penser à l'accessibilité, ne pas penser à faire participer les organisations des personnes en situation de handicap dans les étapes différentes de conception de projet, de coopération.

Ce principe que l'on pourrait traduire en français par : ne pas faire de mal./Penser à l'impact de nos projets sur les personnes.

Un deuxième principe essentiel qui guide notre action : c'est la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.

J'y reviendrai de façon plus importante dans la suite de la présentation.

L'Union européenne, en tant qu'organisation internationale, a ratifié cette convention. Ce faisant, elle est engagée à la mettre en œuvre dans toutes ses politiques, y compris sa politique de développement.

Un troisième principe d'action : une double action, une double approche ; on s'efforce d'intégrer le handicap dans tous les programmes. Et à le prendre en compte dans tous les secteurs.

Cela peut être la santé, l'éducation, les transports... tous nos secteurs d'intervention.

Tous nos programmes géographiques.

En même temps, on s'attache à conduire des actions spécifiques qui ciblent spécifiquement les droits des personnes en situation de handicap.

On a vraiment deux jambes et on essaye d'avancer en même temps sur ces deux axes importants de la politique de développement en faveur des personnes handicapées.

Un dernier principe d'action essentiel. Le soutien et la participation des personnes handicapées de leurs organisations.

C'est un principe fondamental de la convention de l'ONU.

C'est également un principe important de la politique de développement de l'Union européenne qui s'appuie beaucoup sur les organisations de la société civile.

On a donc une action de soutien des personnes et de leurs organisations. Dans un rôle de médiateur, nous essayons de faire en sorte que les organisations puissent être entendues de leurs autorités nationales.

Au plan global, je vais présenter rapidement l'agenda international sur lequel on s'appuie. Il y a évidemment l'agenda 2030 pour le développement durable. C'est un agenda inclusif. Il intègre pour la première fois de façon très explicite les personnes en situation de handicap.

L'UE s'est mise en ordre de marche pour remplir les obligations dans le cadre de cet agenda mondial.

Il est également la convention de l'ONU pour les droits des personnes en situation de handicap qui couvre l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Elle nous engage à promouvoir, protéger la jouissance pleine et entière de leurs droits des personnes en situation de handicap.

Cela engage également tous les états membres de l'UE puisque les 28 états membres ont signé et ratifié cette convention.

En tant que partie à cette convention, l'UE est évaluée par le comité des droits des personnes en situation de handicap. Et la mise en œuvre est évaluée. La dernière a eu lieu en septembre 2015. Je vous présenterai ce qu'il en est ressorti.

Au niveau de la convention, on s'appuie beaucoup sur l'article 32 relatif à la coopération internationale qui nous demande d'appuyer les efforts déployés au niveau national pour la mise en œuvre de la Convention.

Notamment, en faisant en sorte que la coopération internationale prenne en compte les personnes handicapées et leur soit accessible. En appuyant le renforcement des capacités des personnes de leurs organisations, En facilitant la participation à la recherche, et en apportant une assistance technique économique.

C'est un article fondamental pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Quand on conduit un projet de développement en matière d'éducation, d'emploi, ou de santé, on s'efforce de respecter les articles de la convention qui concernent ce secteur là.

En éducation, on va essayer de soutenir les systèmes éducatifs inclusifs des enfants en situation de handicap. Ou au moins, on va faciliter la transition d'un système à un autre pour avoir une action la plus conforme possible à la convention de l'ONU.

J'en ai déjà beaucoup parlé, mais, on met également en œuvre les principes de participation et d'accessibilité, même si dans le domaine de l'accessibilité on a encore énormément à faire tant en termes d'infrastructures que de communication.

C'est un pan de notre action que nous devons améliorer.

Au plan européen, je vous l'ai dit, l'Union européenne s'est mise en ordre de marche après l'adoption de l'agenda 2030.

Notamment, l'UE et ses états membres ont adopté en juin 2017 un nouveau consensus européen de développement qui promeut une approche cohérente et coordonnée des institutions européennes et des états membres dans les politiques de développement.

En matière de handicap, ce consensus est important. Il prend vraiment en compte les personnes en situation de handicap, il reconnaît le lien entre pauvreté et handicap. Il mentionne explicitement la convention de l'ONU.

L'Union européenne et ses états membres s'engagent à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap, à assurer leur inclusion dans la société, et leur égale participation au marché du travail.

Ce consensus réaffirme l'approche par les droits qui consistent à promouvoir tous les droits de l'homme et met l'accent sur l'intersectionnalité et notamment le fait que, en tant que personne, on ne rentre pas dans une case. Mais on peut être victime de plusieurs discriminations. Et l'action de développement doit porter une attention à lever les barrières des multiples discriminations auxquelles font face les personnes vulnérables.

Au-delà du consensus, il y a d'autres stratégies clés au plan européen pour l'action en faveur des personnes handicapées. Notamment la stratégie européenne du handicap :

2010-2020 qui permet de coordonner l'action de l'Union européenne dans sa dimension de politique interne.

Et donc les politiques doivent mettre en œuvre la stratégie des états membres pour leurs citoyens, mais également dans sa dimension extérieure.

Cette stratégie s'appuie sur l'ensemble des principes que j'ai déjà présentés : approche double : à la fois intégration des droits des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques générales que nous conduisons, mais également en soutien spécifique : accessibilité, soutiens organisation de personnes handicapées...

il y a également le plan d'action pour les droits de l'homme et la démocratie.

Il intègre \*\* c'est un point d'appui important pour soutenir les pays partenaires dans leur mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU.

Et le plan d'action pour le genre qui permet d'avoir une action spécifique sur les discriminations liées au genre avec une attention au handicap également. Une action très concrète en termes d'intersectionnalité. Et une obligation désormais pour tous les programmes et projets de développement de reposer sur une analyse genrée à tous les stades de mise en œuvre d'un projet, depuis l'identification jusqu'à sa formulation, sa mise en œuvre, son évaluation.

D'avoir une attention au genre, à la prise en compte et l'impact des actions sur les femmes. Et un recueil des données notamment par genre.

Je vous l'ai dit, en tant que partie à la convention de l'ONU, les politiques de l'UE ont été revues par le comité des droits des personnes en situation de handicap qui a rendu ses conclusions en 2015.

Les conclusions montrent des progrès. Notamment dans l'inclusion des droits des personnes en situation de handicap dans les instruments financiers de son aide extérieure.

Ce sont les instruments que je vous ai présentés auparavant : les instruments géographiques, et également les instruments thématiques.

Le respect des droits des personnes handicapées, et le soutien aux pays partenaires pour leur protection, leurs mises en œuvre sont des objectifs clairement spécifiés dans les instruments financiers de l'Union européenne.

L'UE a également joué un rôle moteur qui a permis l'inclusion du handicap dans l'agenda 2030.

Ou encore dans le cadre d'action 2015-2030 pour la réduction des risques.

Néanmoins, le comité a noté un certain nombre de points à améliorer. Notamment s'agissant d'une intégration systématique du handicap dans tous les programmes.

Il y a encore des marges de projet pour se doter d'une approche systémique du handicap, pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans une perspective inclusive. Pour ventiler les données par handicapées et permettre un suivi vraiment fin de notre action sur le handicap dans l'ensemble des programmes européens.

Et pour veiller à ce que nos programmes et nos financements ne perpétuent pas la ségrégation des personnes handicapées, mais viennent vraiment en soutien de projets compatibles avec la convention.

Le projet "Bridging the Gap" est né de ces recommandations. Puisqu'on vise à accompagner les orientations de personnes handicapées, les états partenaires dans l'amélioration de la prise en compte des droits des personnes handicapées.

Mais il y a également tout un objectif de ce projet lié à l'amélioration et au renforcement des capacités des partenaires de développement que sont les délégations européennes, la direction DEVCO à Bruxelles, mais aussi les agences des états membres européens.

Donc, à renforcer les capacités de ces partenaires européens afin qu'il prenne mieux en compte les droits des personnes handicapées dans les actions de développement qu'elles portent.

Depuis 2010, on a financé plus de 450 projets spécifiques aux droits des personnes en situation de handicap dans une centaine de pays.

Majoritairement via des subventions au sein de la société civile.

Les principaux domaines sont : promotion des droits/inclusion sociale surtout dans les secteurs emploi, éducation et santé/le développement des capacités.

Néanmoins, ce recensement quantitatif est limité. C'est un minimum parce qu'on n'a pas d'outils statistiques, on n'a pas de code qui nous permet d'évaluer finement, quantitativement et qualitativement le nombre de projets qui concernent les droits des personnes en situation de handicap.

Il y a des codes. L'aide extérieure est suivie, elle est évaluée par toute une série de codes adoptés par l'OCDE et les états membres du comité d'aide au développement.

Mais actuellement, il n'y en a pas pour les projets qui portent sur les droits des personnes en situation de handicap.

Ces 450 projets sont un recensement fait manuellement sur la base d'une recherche par mot-clé. Mais cela ne permet pas de garantir un suivi fin et une connaissance précise de l'ensemble de notre action. Notamment, cela ne permet pas de repérer les projets qui ne sont pas spécifiques aux personnes handicapées et qui ont vraiment une action d'intégration du handicap dans des problématiques plus générale.

L'Union européenne travaille à l'élaboration d'un code, d'un marqueur pour tracer plus facilement les flux d'aides qui viennent en appui des droits des personnes en situation de handicap. C'est une négociation avec nos autres partenaires. C'est encore en cours.

En termes d'état des lieux, il faut également prendre conscience que notre organisation, notamment du fait de notre présence dans plus de 140 pays ou auprès d'organisations, c'est qu'il y a un besoin de formation, de sensibilisation de nos personnels.

Nous faisons cette action chaque année ; nous formons nos personnels au droit des personnes en situation de handicap.

Le Webinaire auquel vous assistez actuellement y contribue.

Mais c'est un défi. Le personnel change régulièrement, les priorités de développement peuvent varier d'un pays à un autre.

Il y a donc cette action de fonds récurrente à conduire.

On a également progressé en termes d'exigence de l'accessibilité. Chaque organisation qui passe un contrat avec l'UE doit respecter certaines exigences en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

C'est un paragraphe qui est inclus dans les guides d'appel d'offres de l'UE. Je vous le disais, nous devons encore progresser dans ce domaine. Notamment parce que beaucoup de nos délégations dans les pays partenaires ne comportent pas de É d'accès pour les personnes en situation de handicap.

Parmi les autres mesures d'intégration du handicap dans les aides extérieures, j'ai déjà mentionné la promotion des droits dans le cadre des dialogues. L'UE a conduit 43 dialogues avec des états tiers. Cela permet d'initier un dialogue sur les droits de l'homme incluant les discriminations sur la base du handicap.

La place faite par nos partenaires aux organisations de la société civile, et les moyens de renforcer les droits.

Je ne peux malheureusement pas parler de tous les projets qui sont menés au plan local par les délégations. On a un certain nombre d'initiatives en cours : Bridging the Gap/Comblent l'écart dont vous avez entendu parler.

Je vais être brève : l'objectif général est de contribuer à l'inclusion socio-économique, l'égalité et non-discrimination des personnes en situation de handicap dans les pays à bas revenu est revenue intermédiaire, grâce à des politiques et des institutions plus inclusives.

Ce projet comprend deux volets conduits de façon parallèle.

Au plan mondial, on travaille avec le Haut commissaire aux droits de l'homme, à l'élaboration d'indicateurs pour la convention de l'ONU et l'orientation pour la mise en œuvre d'objectifs de développement durable de façon compatible avec la convention de l'ONU.

On souhaite que ces indicateurs et cette guidance soient ensuite accessibles à l'ensemble des intéressés.

Dans ce cadre un certain nombre de pays sont consultés : Népal, Éthiopie, Moldavie, Paraguay. J'en oublierais, je m'excuse.

Nous ne conduisons pas ce travail seuls, mais en concertation avec certains états pour nous aider à définir des indicateurs dont pourront ensuite se saisir les autorités des pays, des états partenaires intéressés pour renforcer leur action en matière de mise en œuvre de la Convention ainsi que des ODD\*.

Le deuxième volet national dans 5 pays : Éthiopie, Soudan, Burkina Faso, Paraguay et Équateur. Pour renforcer les capacités d'organisation nationale, de la situation des personnes en situation de handicap et du développement afin de mettre en œuvre et d'assurer le suivi sectoriel prenant en compte les droits des personnes en situation de handicap.

Autre initiative en cours au plan global : un appel à projets dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Il vise à promouvoir et soutenir la ratification et la mise en œuvre effective, et l'évaluation de la convention de l'ONU, ainsi qu'à favoriser les partenariats entre les organisations de dépendre de l'homme, et les organisations de personnes en situation de handicap.

De façon à ce que les liens se renforcent entre les organisateurs de défense de droits de l'homme qui ont peut-être une action plus forte dans certains pays en matière de droits de l'homme, mais qui n'ont pas suffisamment pris en compte les droits des personnes en situation de handicap.

Alors, comment faire en sorte que ces organisations l'un soit plus inclusive dans leurs messages, dans leurs campagnes, dans leurs actions de façon générale ?

Et comment faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient de l'expertise des organisations de défense des droits de l'homme ?

C'est un appel à propositions en cours qui a été lancé en septembre 2017.

Nous sommes à mi-chemin de la procédure des élections des projets : quand ils seront sélectionnés d'ici un mois, ils se mettront en place dans les pays choisis pour une durée de trois ans en général.

Une liste indicative d'activité : par exemple, la protection contre toutes les formes de discrimination sur la base du handicap, le soutien de partenariat entre la société civile et les institutions publiques, l'amélioration des capacités des personnes en situation de handicap, conduire des campagnes de sensibilisation sur les droits des personnes en situation de handicap...

c'est une liste non exhaustive.

Avant de conclure, je voulais rapidement présenter notre action globale dans une perspective d'échange et de partage des connaissances, d'expertise, de partage des bonnes pratiques avec d'autres partenaires au niveau international.

La commission européenne a rejoint le réseau GLAD : Global Action on Disability\*. il est actuellement géré par IDEA\* et le département australien de développement.

C'est un réseau de partenaires de développement impliqué dans la prise en compte des droits des personnes en situation de handicap, dans l'aide au développement et l'aide humanitaire.

Cela nous permet d'accroître notre coordination, la coordination de nos actions en la matière.

D'apprendre les uns des autres pour partager les connaissances et l'expertise, de parler d'une même voix et notamment dans le cadre d'instances comme l'OCDE, pour avoir plus de poids dans les négociations autour d'un code ou d'un marqueur sur le handicap. Mais aussi dans les instances comme les institutions onusiennes pour porter la voix des personnes en situation de handicap de façon plus coordonnée et efficiente, étendre et diversifier la communauté des partenaires contribuant à l'inclusion des personnes handicapées, et renforcer les partenariats existants dans les initiatives mondiales.

J'arrive à la fin de la présentation. Il y a toute une série de liens sur lesquels vous pouvez trouver davantage d'informations, ou suivre l'actualité de l'UE de développement.

Voilà. Je suis disponible pour répondre à vos questions.

\_ Alessia Rogai : Merci Cécile, pour cette présentation si intéressante.

Je comprends que l'Union européenne s'est engagée, les outils ne manquent pas. Il est temps de tirer le meilleur parti de ces outils pour ne laisser personne derrière.

Je laisse maintenant la parole aux participants. Nous pouvons commencer le débat.

Je suis certaine que vous avez beaucoup de questions pour Cécile.

Vous pouvez écrire vos questions dans le chat box. Je les lirai une par une et Cécile vous répondra.

Vous pouvez directement lever - discrètement - la main et je vous donnerai la parole pour poser directement votre question à Cécile.

Je vous invite à parler directement avec Cécile et poser des questions en prenant la parole aussi, pour partager des idées et pas seulement des questions. Pour mieux alimenter le débat et être mieux compris des autres participants.

J'ai déjà une question écrite dans le chat box :

\_ Question : Paul Élise. " Quels ont été les critères de choix des 100 pays du volet 2 ?"

Paul Élise demande aussi : "De quelle façon se passent les programmes de renforcement des capacités dans les pays ?"

\_ Madame Grosjean : Les critères de choix des pays : c'est toujours un processus un peu long et compliqué. D'abord, c'est une négociation avec les pays concernés.

Il y a une dimension importante dans la politique de développement qui est l'appropriation des gouvernements de ces pays. On veut que notre action soit durable.

Il est donc vraiment important que les gouvernements dans lesquels on agit soient vraiment partenaires de cette action, qu'ils soient engagés pour garantir qu'une fois le projet terminé, que cette action soit pérenne et reprise par les institutions nationales et puisse être mise en œuvre ensuite sans notre appui. Ou alors dans des formes différentes. Mais en tout cas, ces actions sont portées par les institutions nationales.

Nous souhaitons une diversité de situations. Et notamment une diversité de niveaux de développement : des pays à bas revenus et des pays avec revenus intermédiaires.

On souhaitait des pays qui ont ratifié la Convention et qui ont déjà conduit des actions au moins au plan légal et ont déjà un engagement en faveur des droits des personnes en situation de handicap.

Ensuite, en discutant avec les partenaires du projet, c'est vrai que je ne me suis pas trop étendue sur les partenaires du projet. Mais comme l'avait dit Alessia, il y a deux organisations de personnes handicapées qui agissent au niveau européen et qui sont là.

On a les états membres.

C'est en négociation avec les partenaires du projet, en négociation avec les gouvernements des pays que nous avons pu définir la liste des pays.

On a eu l'accord des gouvernements dans ces cinq pays ; c'était une condition obligatoire de notre engagement.

Le renforcement des capacités dans les pays ; cela se passe de différentes façons.

Ça passe par des actions de formation.

Cela peut être des actions de formation des agents de l'État des pays concernés. Également des personnels des organisations de la société civile. Cette formation peut porter sur la convention : comprendre bien les objectifs et l'objet de la convention de l'ONU.

Comprendre comment la mettre en œuvre de façon sectorielle selon les priorités des pays par exemple, au Burkina Faso, on travaille de façon plus pointue sur la politique de santé.

Il y a un volet de renforcement de capacités des agents du ministère de la Santé. Il y a un renforcement des capacités des points focaux nationaux en charge du handicap. Mais également du personnel médical pour bien comprendre la convention, sortir d'une évaluation strictement médicale du handicap, mais prendre en compte les barrières mises à l'inclusion des personnes en situation de handicap par l'environnement global de la personne.

Donc, le renforcement des capacités permet de mieux se saisir de la convention et de mieux s'appuyer sur celle-ci pour s'engager dans un dialogue constructif entre les différentes parties.

Pour nous, c'est très important de travailler à la fois avec les gouvernements et les fonctionnaires des états, mais également avec les organisations de la société civile parce que ce n'est que dans le dialogue entre ces deux parties que l'on pourra avancer de façon intelligente, durable en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

On apporte donc de l'expertise, essentiellement par la formation auprès de ces différents acteurs.

On apporte également des méthodes de travail et des outils, notamment pour tous les pays qui souhaitent réfléchir à leur système d'évaluation du handicap ou bien qui souhaitent mieux évaluer le nombre de personnes handicapées dans leur pays.

On sait qu'un certain nombre de pays, comme l'Éthiopie qui participe au projet Bridging the Gap, selon le recensement fait de la population dans ce pays, il y a moins de 2 % de personnes en situation de handicap en Éthiopie.

Cela ne correspond pas du tout à la prévalence estimée notamment par l'OMS qui est plus proche des 15 % voir 17 %.

On s'appuie sur des outils en particulier : le groupe de questions développé par le Washington City group. c'est un outil simple de questions à intégrer dans les recensements.

Afin d'accompagner les pays vers une connaissance plus fine des personnes en situation de handicap et de leurs besoins pour ensuite développer les politiques qui permettront d'y répondre.

On propose aussi des outils en particulier et une assistance technique pour les mettre en œuvre.

J'espère avoir répondu à la question.

\_ Alessia Rogai. Merci. Nous avons encore des questions.

Pascaline demande : « Quelles sont les organisations impliquées au Burkina Faso pour les renforcements des capacités ? »

Falli\* : « On remarque en Afrique que pas mal de pays ont ratifié la Convention. Mais la mise en application pose des problèmes, généralement par manque de formation. Il existe des renforcements pour en faire des bénéficiaires autres ? » Je ne sais pas si la question est claire ?

\_ Cécile Grosjean : sur le Burkina Faso, on travaille principalement du côté du gouvernement avec les services du ministère de la Santé.

Et la ministre en charge de la Femme qui a la responsabilité du point focal des personnes vulnérables et en situation de handicap.

Du point de vue de la société civile, comme ce sont des organisations locales, il faudrait que je vous donne la liste plus directement. Je ne connais pas directement leur nom.

Il y a également un certain nombre d'O.N.G. internationales et surtout italiennes qui participent à ce projet au Burkina Faso. Parce que c'est l'agence italienne qui met en œuvre le projet pour le compte de l'Union européenne dans ce pays.

Alessia, je ne sais pas si on a la possibilité de prendre le mail de la personne qui a posé la question pour vraiment y répondre de façon plus précise par la suite ?

\_ Alessia Rogai : mais oui, bien sûr. J'invite Pascaline à m'envoyer son e-mail, son adresse : dans le chat box, vous avez la possibilité d'envoyer un message privé à l'organisateur. Si vous le souhaitez, vous pouvez partager votre e-mail avec moi et Cécile vous donnera un peu plus d'informations par rapport à ça.

\_ Cécile Grosjean : oui, c'est la bonne façon de procéder.

La question relative à la mise en œuvre de la convention de l'ONU en Afrique : c'est un constat que l'on fait.

Beaucoup de pays ont ratifié la Convention et se sont dotés d'un appareil législatif qui permet d'assurer un cadre légal cohérent et en conformité avec la convention de l'ONU.

C'est du côté de la mise en œuvre effective que les difficultés apparaissent. Et pas seulement du côté de la mise en œuvre, mais aussi du côté du suivi et de l'évaluation des politiques.

Il y a les financements au niveau global qui sont ceux sur lesquels j'ai concentré la présentation aujourd'hui.

Il y a aussi un certain nombre de financements au niveau des pays qui sont gérés par les délégations de l'Union européenne.

En termes de droits de l'homme, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, il y a un volet global, mais aussi un volet pays géré directement par la délégation de l'UE.

Et puis, les instruments géographiques : il y a un volet d'action pour chaque pays.

En conformité avec ses instruments financiers, la délégation prépare un programme d'action prévisionnel.

Je vous invite vraiment à entrer en contact avec les délégations de l'UE ; les organisations de la société civile peuvent tout à fait demander à rencontrer les délégations de l'UE dans chaque pays et être informées des actions pays par pays pour voir et discuter de la meilleure façon d'accompagner les efforts nationaux en faveur de la mise en œuvre de la convention de l'ONU.

La discussion permet de comprendre le Point d'intervention focal dans un pays.

C'est important pour voir dans quel secteur prioritaire l'inclusion des personnes handicapées peut s'insérer.

Cela dépend des priorités sélectionnées dans les pays par la délégation et les autorités concernées.

\_ Alessia Rogai : merci bien. Encore deux questions.

" Quelles sont les actions ciblées dans les appuis de l'Union européenne pour développer les appuis de PSH et mieux participer au processus de décision prise dans les pays d'Afrique ?" Boubacar.

Et Paul-Élise demande : « En termes de partage des bonnes pratiques et des connaissances, qu'est-ce qui a été fait concrètement ? Et comment sont diffusés les résultats ? »

\_ Cécile Grosjean : merci pour ces questions : en termes de développement de leadership et de soutien à la participation des organisations des personnes handicapées au processus de décision, c'est vraiment fondamental dans notre action. C'est vraiment sur ce type d'action que l'on travaille quand on parle de renforcement des capacités.

Via Bridging the Gap, il y a une action de la sorte au Soudan. Pas dans tout le Soudan. Malheureusement, nous n'avons pas les moyens d'agir dans tout le pays. Mais dans les régions du Soudan dans lesquelles Bridging the Gap est présent, il y a une action sur des femmes en situation de handicap ou des mères d'enfants handicapés ; il y a effectivement une action de formation et de renforcement de leur capacité qui passe par le leadership. Et qui passe par un processus d'autonomisation notamment financière.

On les accompagne dans la création de richesses, d'activités économiques. Le terme « empowerment » recouvre beaucoup de choses différentes maintenant.

Je parlerai plus d'autonomisation. On les soutient dans l'apprentissage de l'entrée en discussion avec des partenaires financiers par exemple. Ou bien avec des représentants des gouvernements.

Nous menons cette action qui est vraiment au cœur du soutien des organisations des personnes handicapées dans les politiques de développement.

Quand je dis également que l'on renforce les capacités, et l'appropriation par ces organisations de la convention, c'est également dans le but qu'elles puissent valablement participer à un dialogue avec le gouvernement Ee être un point d'appui

pour leur gouvernement dans les processus de décision. C'est vraiment ça le cœur de notre action.

Et comment elles peuvent participer à la définition des politiques inclusives, éventuellement à leur mise en œuvre et leur suivi.

On touche vraiment au cœur de la politique de développement en faveur des personnes en situation de handicap.

Le partage de bonnes pratiques et de connaissances : il se fait comme aujourd'hui par des Webinaires, via Bridging the Gap. Mais également par des plates-formes Internet et notamment dans les liens utiles que j'ai cités, vous avez : capacity for dev.

C'est une plate-forme pour toutes les personnes intéressées par le développement.

Et il y a un réseau qui s'appelle Disability network auquel vous pouvez adhérer et qui permet d'avoir accès aux intégrations en cours dans les politiques de développement sur le handicap.

Sur la plate-forme du réseau Glad\* - je n'ai pas mis l'adresse Internet d'ailleurs, mais on la trouve sur Internet - vous avez un accès à une action encore plus large que celle de l'action européenne. Parce qu'on a l'expérience des États-Unis, de l'Australie, de différents pays.

Au niveau de la DG du développement et de la coopération, la DEVCO Académie vient d'être lancée. Notamment, le cycle de Webinaire auxquels vous participez, avons l'ambition de rendre accessible de façon permanente sur cette plate-forme : DEVCO Académie.

Tous ces liens sont recensés ou bien ils le seront prochainement sur le site Internet du projet Bridging the Gap.

\_ Alessia Rogai : Merci. Je donne maintenant la parole directement à Valérie qui lève la main. J'ouvre votre micro.

\_ Valérie : (pas de son)

\_ Alessia Rogai : Désolée, ça ne marche pas. Elle a écrit sa question dans le chat box.

Alice demande : « Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui sur l'inclusion des personnes handicapées dans la mise en œuvre des politiques des projets dans les 500 pays qui ont bénéficié de l'action du projet européen, c'est-à-dire de Bridging the Gap ? ».

Boubacar demande : « Quels sont les indicateurs européens pour mesurer la prise en compte sur le handicap dans les pays ? Par exemple le questionnaire Washington. »

Il y a beaucoup d'autres questions. Je vais demander à Cécile d'être un peu plus bref dans les réponses. Je te laisse la parole pour répondre à ces deux questions.

\_ Cécile Grosjean : d'accord, je vais être plus concise.

Mon appréciation sur l'inclusion des personnes en situation de handicap : on a affaire à des pays différents en termes de développement et de capacité.

C'est difficile d'avoir une réponse simple. Au Soudan, en Éthiopie, peut-être même aussi au Burkina Faso, on a vraiment besoin de renforcer les capacités des organisations des personnes en situation de handicap.

Il y a une réelle volonté de ces pays d'avancer vers davantage de politique inclusive. Mais il faut d'abord lever un certain nombre de difficultés liées aux capacités des organisations et des gouvernements aussi.

Il n'y a pas beaucoup de moyens et de connaissances techniques. Il y a tout un volet important du projet qui doit nous permettre de renforcer ces capacités avant de pouvoir vraiment mesurer l'impact de notre action à long terme.

C'est moins le cas dans les pays d'Amérique latine où il y a des moyens et une approche du handicap qui était un peu plus ancré au préalable.

C'est cette différence qui nous intéressait, et faire en sorte que les pays puissent échanger leurs pratiques et leurs travaux entre eux en la matière.

Au niveau des indicateurs pour mesurer l'intégration des personnes handicapées dans les programmes de l'UE :

au niveau européen, malheureusement, pour les politiques de développement, on n'a pas d'indicateur interne pour suivre et savoir précisément quel projet est inclusif ou ne l'est pas.

Et encore moins pour savoir s'il l'est de façon cohérente avec la convention ou pas.

C'est un travail en cours. Mais actuellement, pas d'indicateurs de la sorte.

Par contre, dans les projets que l'on porte, on s'appuie sur un certain nombre d'outils internationaux.

Effectivement, on les propose. Et les questions du Washington group sont un point d'appui très important pour faire un état des lieux des personnes en situation de handicap dans les pays ; savoir qui elles sont, quels sont leurs besoins ? Cela fait partie des outils sur lesquels on s'appuie, c'est certain.

\_ Alessia Rogai : merci. Nous avons encore des questions.

Marguerite : « bonjour Cécile. Notre association société civile du 237 représente le collectif inclusive au Cameroun qui regroupe 87 associations de personnes handicapées. Notre siège est à Nantes. Nous avons déjà été jusqu'à l'Union européenne. Aujourd'hui, nous portons toujours les projets de nos bénéficiaires sans trouver la porte par laquelle nous pouvons les présenter ».

C'était un commentaire, mais il est très important.

Question : " comment interviennent les projets européens dans l'Afrique au sud du Sahara dans l'inclusion des personnes handicapées : précisément le mécanisme ? ».

\_ Cécile Grosjean : Pour le réseau d'association qui intervient au Cameroun, il y a mon mail sur la page de couverture de la présentation : [cecile.grosjean@ici.europa.eu](mailto:cecile.grosjean@ici.europa.eu)

N'hésitez pas à m'envoyer un mail pour que je prenne connaissance de vos projets. Je vais essayer d'identifier la bonne personne dans la délégation de l'Union européenne au Cameroun avec qui vous pourriez entrer en contact.

Pour les délégations de l'Union européenne dans les pays d'Afrique subsaharienne ; ce sont les mêmes processus que pour toutes les délégations, les mêmes instruments. Les instruments de financement sont communs.

Elles établissent une liste de priorités en fonction des secteurs d'intervention sur lesquels elles souhaitent concentrer leur action.

Soit il faut s'adresser directement à chacune des délégations pour connaître la liste de priorités et voir comment les droits des personnes en situation de handicap sont déjà inclus ou peuvent être inclus dans ces priorités.

Soit il faut également me contacter pour que je puisse aller rechercher ces informations. Mais il faudra cibler un certain nombre de pays pour que je puisse discuter avec mes collègues soit au siège, soit dans les délégations.

\_ Alessia Rogai. Merci beaucoup.

Malheureusement, il ne nous reste plus que six minutes pour répondre à des questions. J'ai pris les trois dernières questions et je donne la parole à Cécile.

Pour toutes les autres questions, je vous invite à écrire dans le website projet. Vous trouverez l'adresse e-mail dans le chat box.

Et aussi à l'adresse e-mail que Cécile a partagée avec vous.

« Est-il possible d'avoir des conseils utilisés par les OPH\* ? »

« Comment l'inclusion des personnes handicapées dans la coopération peut se faire quand on sait que la plupart des personnes ont un niveau de scolarité très limité ? »

Et « Il y aura des mesures d'accompagnement ? »

Nous n'avons pas plus de temps pour prendre d'autres questions. Je vais donner la parole à Cécile pour répondre à ces questions. Sinon vous écrivez directement à Cécile ou sur l'adresse du projet.

\_ Cécile Grosjean : je n'ai pas compris tout à fait la première question : il faudrait des exemples ?

\_ Alessia Rogai : Je la reprends. « Est-il possible d'avoir des exemples des conseils clés utilisés par exemple par OPH ? » Je t'envoie aussi la question par le chat.

Sinon, nous demanderons à Adiarra\* de reformuler sa question.

\_ Cécile Grosjean : du coup, je vais commencer par la deuxième question sur le niveau de scolarité.

On sait que l'accès à l'éducation est fondamental pour que les personnes puissent atteindre un niveau de connaissance de leurs droits et puissent ensuite les revendiquer et les faire respecter par les autorités qui doivent normalement les protéger.

L'UE accompagne les états vers une éducation de tous, un accès à l'éducation de tous.

Mais on sait que ce n'est pas suffisant pour les enfants en situation de handicap. Notamment avec Bridging the Gap, mais également sur d'autres projets qui concernent spécifiquement le secteur éducatif.

Quand on parle d'accès à l'éducation les enfants en situation de handicap, il y a toujours un volet d'accompagnement de la communauté éducative de façon large. Les enseignants, les familles, les autres enfants.

Un volet de compréhension de l'importance de l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles et dans les cursus généraux : une formation des enseignants aux problématiques du handicap, à l'adaptation des moyens et des supports d'enseignement ; permettre évidemment que les infrastructures soient accessibles, mais aussi que les élèves puissent avoir un assistant si nécessaire.

Voilà, on a conscience que l'éducation est une partie de la réponse. C'est l'une des clés pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap.

Mais derrière le mot « éducation », on doit permettre un accès, mais également travailler de façon qualitative sur la prise en compte des besoins de ces enfants.

Je ne sais pas si je réponds complètement à la question, mais l'on s'efforce de travailler dans cette direction.

Sur la convention, je ne suis pas certaine d'avoir bien compris la question. Tous les articles de la convention sont importants et doivent être des points d'appui pour les organisations des personnes en situation de handicap.

Les principes essentiels de la convention aussi en termes de participation et d'accessibilité. Et puis, chaque article thématique doit guider l'engagement des organisations et servir de base dialogue avec les gouvernements.

Je ne peux pas citer un article plutôt qu'un autre. Cela dépend de la politique ou du service que l'on souhaite mettre en œuvre.

C'est vraiment une base fondamentale pour les gouvernements normalement et pour les organisations.

\_ Alessia Rogai : Encore une fois, merci beaucoup, Cécile.

Je m'excuse encore une fois pour les questions auxquelles nous n'avons pas répondu. Nous avons 1h30 et j'étais certaine que les participants auraient plein de questions pour Cécile.

Comme je l'ai déjà dit : vous pouvez nous écrire à l'adresse e-mail qui se trouve dans le chat box, dans le Web site et aussi l'adresse e-mail que vous recevrez dans le prochain jour avec l'enregistrement de ce Webinaire.

Nous sommes arrivés à la fin de la troisième session sur le développement inclusif des personnes en situation de handicap.

Cécile, merci pour ta participation et pour avoir dédié ton temps à nous.

Merci aussi à tous les participants. J'espère que cette session vous a appris quelque chose et a clarifié quelques doutes sur ce sujet très important.

Dernière information : le Web binaire ne délivre un certificat de participation que ceux qui participeront à 75 % des Webinaires = 9 fois binaires sur 12. Il faut répondre au questionnaire à la fin de chaque session.

La prochaine session aura lieu à la fin du mois de septembre : c'est la gestion du socle du projet.

Nous vous donnerons plus d'informations plus tard. Voilà, nous sommes arrivés à la fin.

Merci beaucoup et à la prochaine. J'espère revoir les mêmes participants à la quatrième session de ce cycle. Merci, Cécile, et au revoir.

\_ Cécile Grosjean : Au revoir !